

Sainte-Thérèse, le 18 août 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les propriétés situées au 151 et 151B, Avenu Reverchon à Montréal (lots 2 528 242 et 2 528 031)
V/Réf. : 035224-484200

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 juin dernier et à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document au nom de GLE Properties Inc, permettant de répondre à votre demande.

Toutefois, comme j'ai précisé lors de notre entretien téléphonique, deux entreprises ont effectué des activités sur le site mentionné dans l'objet, pour lesquelles vous ne désirez pas les documents. Cependant, vous trouverez en annexe des documents significatifs afin de vous informer sur les activités effectués sur le site. Ce sont :

Location R & R Inc

1. Lettre datée du 12 novembre 1992, 1 page

Trimac Inc

1. Certificat d'autorisation émis le 19 août 1994, 2 pages
2. Cession de certificat d'autorisation émis le 9 octobre 1998, 2 pages

Par ailleurs, des permis et des lettres visant les deux compagnies, dont les dates se situent entre novembre 1988 et avril 2008, relèvent de la Ville de Montréal, service de l'environnement, contrôle des rejets industriels et direction de l'assainissement de l'air et de l'eau. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous référons à la responsable de l'application de cette Ville :

Me Yves Saindon, Greffier
275, rue Notre Dame Est # R-134
Montréal (Qc) H2Y 1C6
Tél : 514-872-3142; Téléc. 514-872-5655

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (6 pages)

Montréal, le 12 novembre 1992

Monsieur Bernard Séguin
Direction de l'assainissement de
l'air et de l'eau
Communauté urbaine de Montréal
827, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2M 2T8

Objet : **Projet de traitement de déchets dangereux**
R & R Location inc.
151, rue Reverchon, Pointe-Claire
N/Dossier : 7610-06-01-0036910

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 28 octobre 1992, concernant le sujet mentionné en rubrique.

Sur la base des renseignements que vous nous avez fournis, nous vous informons que le projet de la compagnie R & R Location inc. respecte les conditions énoncées au deuxième alinéa de l'article 10 du Règlement sur les déchets dangereux. Par conséquent, nous n'avons aucune objection à l'approbation de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

Kathleen Carrière
Kathleen Carrière

YG/lm

c.c. M. Michelet Joseph, Communauté urbaine de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montreal (Québec)
H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière**

RECOMMANDÉ

Montréal, le 19 août 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Trimac inc.
151, rue Reverchon
Pointe-Claire (Québec)
H9P 1K1

N/Réf. : 7610-06-01-0254910
1079905

Objet : Centre de lavage pour camion-citerne

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 9 décembre 1993 et complétée le 2 août 1994, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un centre de lavage pour camion-citerne au 151, rue Reverchon sur les lots 107-38-1 et 106-26-partie du cadastre de la paroisse de Pointe-Claire à Pointe-Claire, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-06-01-0254910
1079905

Le 19 août 1994

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

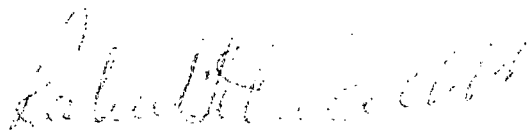
- Demande de certificat d'autorisation, 23-24
6 décembre 1993, signée par
- Engagement du requérant, Trimac inc., 6 janvier 1994, signé
par 23-24
- Information supplémentaire, 23-24 2 août 1994,
signée par

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement
et de la Faune,

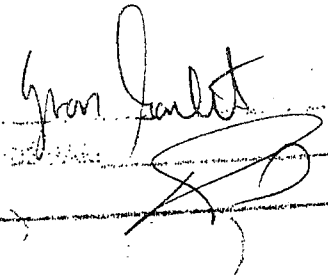


Robert Tétreault
Directeur régional - Environnement

RT/YG/md

ÉLUÉ PAR

RECOMMANDÉ PAR





Montréal, le 9 octobre 1998

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Services de Transport Trimac inc.
151, rue Reverchon
Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1

N/Réf. : 7610-06-01-0254910
1160764

Objet : Exploitation d'une centre de lavage pour camions-citernes

Monsieur
Madame,

À la suite de votre demande de cession datée du 12 mars 1998, reçue le 13 mars 1998, complétée le 14 août 1998 et formulée par M^e Jocelyn H. Leclerc, avocat, concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) à Trimac inc. (Services de Transport Trimac ltée) le 19 août 1994, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à Service de Transport Trimac inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un centre de lavage pour camions-citernes au 151, rue Reverchon sur les lots 107-38-1 et 106-26-partie du cadastre de la paroisse de Pointe-Claire à Pointe-Claire, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.



CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-0254910
1160764

Le 9 octobre 1998

Le document suivant fait partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 12 mars 1998 et signée par monsieur : **23-24** concernant une demande de cession de certificat d'autorisation.

Le projet devra être exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet
Directeur régional
de Montréal

JR/RP/nl

Copie certifiée conforme remise à : **23-24**

